

Image not found or type unknown



droit d'échelle pour une construction neuve

Par **olympesy**, le **16/09/2009** à **14:22**

Bonjour à tous,

- peut-on imposer ce "droit" dans le cas d'une construction neuve ?

un avocat dit que oui, même par référé.

- si l'on accorde ce passage, peut-on, dans la foulée, exiger la destruction d'un mur de clôture privatif et de la haie qui la jouxte ?

Accessoirement, que faire dans le cas d'un référé qui tenterait d'imposer l'un des deux points ci-dessus ?

Amicalement,

olympes